

GROUPE CARRIER

POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES



PERFORMANCENC



Carrier BMW



176 boul Industriel, Saint-Germain de Grantham

Mai 2017

Politique de dons et commandites

Performance NC / Carrier Harley-Davidson / Carrier BMW

Implication sociale

Le Groupe Carrier appuie annuellement une multitude d'initiatives locales ayant trait, à la santé, à l'environnement, aux arts et à la culture ainsi qu'aux sports et aux loisirs. Nous privilégions d'abord les activités ayant un lien direct avec notre industrie, nos clients et les établissements de notre région.

Définition

La commandite est un moyen de communication qui fait appel à la publicité, à la promotion de produits et de services, aux relations publiques, aux relations de presse et aux relations d'affaires.

Elle se présente comme une somme d'argent, ou en un échange de services, en tant que partenaires d'affaires, d'une activité, d'un événement nous accordant une visibilité auprès de notre clientèle cible ou de la population générale.

Le don est une aide financière, matérielle ou sous forme de services, offerte à une association, un groupe ou un organisme favorisant un partenariat social ou une reconnaissance publique, ou les deux à la fois, et visant à favoriser l'atteinte des objectifs de ces derniers.

Secteurs privilégiés

Les commandites et dons du Groupe Carrier sont versés aux organismes des secteurs suivants :

- Santé et mieux-être de la collectivité
- Arts et culture
- Loisirs et sports

Durée des engagements

- La durée des ententes pour les commandites et les dons est déterminée sur une base individuelle.
- Une seule contribution financière est fournie à un même organisme sur une base annuelle;
- Le renouvellement de la commandite ou du don n'est pas automatique d'une année à l'autre. Chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.

Demande de commandite ou de don

- Tout organisme ou groupe de personnes qui désire obtenir une commandite ou un don du Groupe Carrier, doit en faire la demande par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet en indiquant, entre autres, les informations suivantes :

-
- a. Nom de l'organisme demandant avec le titre du projet;
 - b. Organismes ou individus responsables du projet avec coordonnées;
 - c. Description de l'organisme et du projet;
 - d. Plan de commandite ou montant des demandes de dons;
 - e. Plan de visibilité pour notre entreprise.
 - f. Date et durée de l'événement

Les types suivants de demandes de commandites ou dons ne sont pas admissibles :

- Projets concernant un seul individu;
- Activités ayant lieu à l'extérieur de notre territoire;
- Projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique ou un groupe de pression.
- Tous projets n'ayant aucun lien avec notre industrie.

Traitement d'une demande de commandite et de don

Tout formulaire complété doit être acheminé à :

commandites@performancenc.ca

Nous ne répondrons qu'aux demandes qui seront acceptées. Les demandeurs peuvent normalement s'attendre à recevoir une réponse dans un délai d'une à deux semaines, et ce, par courriel.

Aucune demande faite à moins de 3 mois d'un événement ne sera acceptée.